

## Édito

### MERCI !

*Vous avez été nombreux à nous témoigner vos encouragements pour la poursuite de cette lettre d'information. C'est donc avec plaisir que nous vous proposons ce Vol-news N°2.*

*A l'approche de la fin d'année toute l'équipe AVIATION VERSPIEREN est heureuse de vous souhaiter ses meilleurs vœux pour 2004.*

*C'est aussi le moment de vous annoncer que grâce à votre fidélité, nous avons regroupé environ 3.000 pilotes de Sports Aériens et en conséquence, nous pouvons désormais négocier avec les assureurs des garanties nouvelles, qui vous sont toutefois indispensables pour vos familles.*

*Entre bonnes nouvelles et nouveaux services, vous trouverez dans ce numéro les raisons qui font de Verspieren le partenaire incontournable de tous les amoureux du Vol libre, de l'ULM et de l'aviation en général.*

**BONS VOLS !**

**Charles MARIAGE**  
Tél : 03.20.45.33.53  
aviation@verspieren.com

## Notre actualité

Malgré une année difficile qui a touché tous les sports aériens nous avons réussi à maintenir nos tarifs d'assurances et toujours sans franchise en Responsabilité Civile. **VOLPACK ET LA RESPONSABILITE CIVILE " MACHINE "**

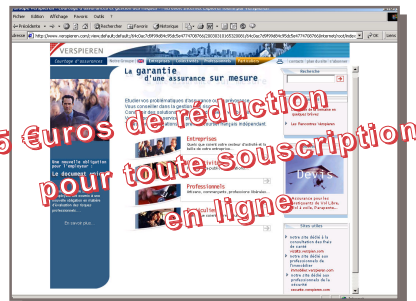
Cette garantie a beaucoup fait parler d'elle, certains l'appellent aussi garantie RC au sol. L'incendie, l'explosion dans un hangar sont-ils couverts dans notre contrat ? OUI, que ce soit dans la garantie RC Pilote ou dans la garantie RC Machine. Une précision : vous devez, lors de votre adhésion, identifier votre machine. L'édition 2004 de notre contrat a supprimé l'option RC Machine.

Bien évidemment, les garanties de Responsabilité Civile attachées au pilote restent maintenues, y compris cette garantie au sol.

C'est-à-dire que nous assurerons dorénavant la RC Machine ou RC Aéronef, par contrat séparé avec la possibilité d'inclure une garantie Dommage à l'ULM. Cette police sera souscrite quelque soit la date d'effet demandée et pour une durée de 12 mois (par exemple une période du 3 avril 2004 au 2 avril 2005).

## Web

www.aviation.verspieren.com/ulm



Vous trouverez sur notre site toutes les infos sur le Groupe Verspieren ainsi que l'ensemble de nos solutions assurances. **Souscrivez en ligne au contrat "Pratiquants de Sports aériens".** En quelques minutes vous pouvez souscrire un nouveau contrat et régler en carte bancaire sur un module entièrement sécurisé et **bénéficier de 5€ de réduction.**



## Vie pratique

Certains d'entre vous, nous proposent des suggestions dans notre partenariat. Nous avons donc mis en place certaines améliorations dans le contrat d'assurances 2004.

- Amélioration de l'interactivité dans la saisie de l'adhésion par Internet
- Réduction de tarif de 5 € pour toute souscription de l'Assurance RC/IA par Internet
- Un contrat Spécial Prêt garantissant tous les sports aériens
- Une police complémentaire en Individuelle Accident pour des montants plus importants

**Notre volonté est de vous apporter toutes les protections nécessaires pour que vous viviez en toute sérénité votre passion.**

## B o n p l a n

### Garantie emprunteur

Comme vous le savez, la plupart des assurances de prêt excluent la pratique de l'ULM, voire de tous les sports aériens. Vous êtes nombreux à nous réclamer ce type de garantie .

Nous avons donc négocié avec l'AGPM un contrat spécifique qui garantit :

- Le règlement du capital restant dû au titre d'un contrat de prêt en cas de survenance de décès ou d'invalidité totale et définitive
- La prise en charge du règlement des échéances du prêt en cas d'incapacité de travail totale ou temporaire. Le capital emprunté sera d'un maximum de 600.000 euros.

Pour obtenir cette garantie nous vous invitons à nous contacter pour retirer un dossier d'étude.